

Mesdames et Messieurs les Bâtonniers,
Mesdames et Messieurs les Présidents,

Comme vous le savez, la journée internationale de la francophonie célèbre chaque 20 mars la culture, les valeurs et le socle commun partagés par près de 280 millions de personnes dans le monde à travers l'usage de la langue française.

A cette occasion, le Conseil national des barreaux organise, en partenariat avec les Bâtonniers de l'ensemble des pays de la Francophonie, le vendredi 19 mars 2021, la 2^{ème} édition de la « Fête du droit et des avocats », dont vous trouverez l'affiche en pièce-jointe. Cette journée mettra à l'honneur la thématique de la Liberté d'expression.

Sur le même format que les éditions précédentes, les avocats francophones se rendront dans les écoles, les collèges, les lycées français ou les classes de français de leur ville, pour y rencontrer les élèves, leur présenter cette thématique et les sensibiliser au rôle des avocats et à l'importance du droit dans nos sociétés et dans leur quotidien.

Dans ce contexte, nous serions heureux de pouvoir compter sur la participation des avocats francophones inscrits au sein de vos barreaux, qui pourraient intervenir dans les lycées français de vos Etats.

Voici le formulaire d'inscription pour les avocats souhaitant participer à l'opération :

http://forms.newsletter.cnb.avocat.fr/5c827a83b95cee1a1bbbd87f/YxHRH0H1SzOrqpLP6Sefjg/MvbX13tzRfmcg03q-_hKCQ/form.html

Aussi, nous vous remercions de bien vouloir diffuser cet appel à participation au sein de vos Barreaux, en invitant nos confrères francophones à se rendre, de manière bénévole, dans les lycées français de vos Etats. Cet échange donnerait lieu à un débat contradictoire, lors duquel les élèves pourraient corréliser leur opinion avec celle de la loi, afin de les sensibiliser, via des exemples concrets, au rôle des avocats et à l'importance du droit dans nos sociétés et dans leur quotidien. Un kit pédagogique sur le sujet sera mis à disposition des Barreaux et avocats participants.

Le Conseil national des barreaux, déjà en lien avec l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, se chargera de rapprocher les avocats participants des lycées français intéressés.

Vous remerciant par avance,

Bien cordialement,

